

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ  
---  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5212-9 et L.5212-10  
Vu la délibération n°13 du 27 juin 2024 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au Président.  
Mention déléguée de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique  
N° 25881

**CONSIDÉRANT** que le Président peut déléguer sa signature et sa responsabilité aux directeurs généraux affectés des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.  
**CONSIDÉRANT** que Mme Fanny DUBAN assure les fonctions de Directrice de l'innovation, du tourisme et des transactions au sein du Pôle attractivité et développement économique.  
**CONSIDÉRANT** que M. Mehdi HAMMOUCHE assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique à Limoges Métropole.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er :** Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L.5212-9 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Fanny DUBAN, Directrice de l'innovation, du tourisme et des transactions au sein du Pôle attractivité et développement économique pour la signature des documents suivants :

- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de réception, attestation de réception, acte constatant l'achèvement de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions).
- Bonnes de transmission des documents internes à la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions.
- Toute responsabilité qui pourrait résulter de la signature de documents de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions.

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'innovation, du tourisme et des transactions n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant ou acte relatif.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fanny DUBAN, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Mehdi HAMMOUCHE.


**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté prend effet à compter du 27 janvier 2025 jusqu'au prochain renouvellement du conseil communautaire.

**ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Fanny DUBAN, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25881.pdf  
(.pdf, 156,3 Ko)

 TÉLÉCHARGER

